

Participation de Madame la Secrétaire d'Etat à la 9^{ème} Réunion des Ministres Africains du Commerce de la ZLECAf

Dans le cadre du processus des négociations en cours dans le cadre de la première phase pour l'établissement de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), Madame Rakiya EDDARHEM, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique Chargée du Commerce Extérieur, prend part à la neuvième réunion des Ministres Africains du Commerce, qui se tient les 1^{er} et 2 juillet 2019 à Niamey, au Niger.

L'ordre du jour de cette réunion ministérielle étant d'examiner les progrès enregistrés dans les domaines techniques clés de négociation principalement la présentation des listes de concessions tarifaires et les questions en suspens sur les règles d'origine ZLECAf, et où il y avait un consensus entre l'ensemble des Ministres Africains de suggérer à la prochaine assemblée extraordinaire de les finaliser d'ici à janvier 2020, six mois avant la date préconisée pour le démarrage effectif du démantèlement tarifaire, et ce, le 1^{er} juillet 2020.

Et afin de contribuer au succès du prochain Sommet Extraordinaire prévu le 7 juillet 2019 à Niamey, durant lequel il y aura l'entrée en vigueur officielle de la ZLECAf par les Chefs d'Etat après avoir atteint le nombre minimum de ratifications (22), les Ministres ont été informés des préparatifs en vue du lancement de la phase opérationnelle de la ZLECAf, notamment via les instruments opérationnels suivants :

- Portail en ligne sur les listes de concessions tarifaires et les règles d'origines adoptées (accès uniquement pour les Etats Parties à la ZLECAf) ;
- Système Panafricain de Paiement et de Règlement ;
- Mécanisme de notification, de surveillance et d'élimination des Obstacles Non Tarifaires ;
- Observatoire Africain du Commerce ;
- Application web et mobile pour les entreprises sur la ZLECAf ; et
- Secrétariat Exécutif de la ZLECAf.

Pour rappel, cette première phase de la mise en place de la ZLECAf couvre trois grands chapitres qui sont **1) le Commerce des Marchandises** (*Concessions Tarifaires, Règles d'origine, Mesures Sanitaires et Phytosanitaires, Barrières Techniques et Non Tarifaires, Mesures Commerciales Correctives, Coopération Douanière, Transit et Facilitation du Commerce*) ; **2) le Commerce des Services** touchant en première étape une liste des secteurs prioritaires (*services aux entreprises, services financiers,*

Communication, Transport et Tourisme, ainsi que la Coopération Réglementaire) ;
et **3) Règlement des Différends.**

S'agissant de la deuxième phase, il s'agira plutôt des cadres juridiques liées à la Concurrence, les Droits de Propriété Intellectuelle, et l'Investissement.

A la fin, cette ministérielle intervient à la veille de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement qui aura lieu le 7 juillet prochain à Niamey, ayant principalement pour objet le lancement de la phase opérationnelle de la ZLECAf.